

N° 2025-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 19 juin 2025

Affichée en mairie le 19 juin 2025

Envoyée à la presse le 19 juin 2025

Présent(e)s : dix-neuf (19)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra,
Mme REVEILLOUX Françoise donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
Mme MAHAUT Jessika donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: cinq (05)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, M. BAYLE Dominique, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Mise en œuvre du dispositif "permis de louer" sur le centre ancien de la ville d'Aulnat

Rapporteur : Mme Nadine ALAPETITE, 4^{ème} Adjointe

Issu de la loi Alur, ce dispositif permet aux Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) ou, à défaut, aux communes volontaires de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements au sein de secteurs géographiques, pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à déclaration préalable.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové loi dite ALUR, notamment dans ses articles 92 et 93, qui prévoit l'instauration d'un contrôle des mises en location dans le parc privé, communément appelé le permis de louer, dans l'objectif de lutter contre l'habitat indigne ;

Vu l'article 188 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique », dite loi ELAN ;

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ;

Vu les articles L. 634-1 et suivants et R. 634-1 à R. 634-4 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), relatif à la déclaration de mise en location ;

Vu la délibération le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028, adopté par le conseil métropolitain lors de sa séance du 30 septembre 2022, en particulier l'action 7 (lutter contre l'habitat indigne) dans l'orientation 1 (habiter une métropole attractive et durable) qui prévoit d'étudier l'opportunité de mettre en place le permis de louer ;

Vu la mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), approuvé par le conseil métropolitain du 1er avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 25 avril 2025 ;

Considérant l'engagement de la commune Aulnat dans la lutte contre l'habitat indigne ;

Considérant la volonté de la commune d'Aulnat de conforter son action et de compléter les outils d'intervention à disposition, et son souhait de mettre en œuvre à titre expérimental le « permis de louer » sur son territoire ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- **D'approuver l'instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location à titre expérimental sur la commune de Aulnat sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;**
- **D'approuver les termes de la convention ci-annexée par laquelle Clermont Auvergne Métropole délègue à la Ville de Aulnat la mise en œuvre et le suivi du dispositif permis de louer ;**
- **De décider que Madame le Maire d'Aulnat adressera à Clermont Auvergne Métropole un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation du dispositif « permis de louer » ;**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 063-216300194-20250625-202544-DE